



COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAC 9 février 2021 10H

Membres présents : Nicole Picquart (CNLRQ), Aude Lapprand (SC), Gaëlle Ferval (Ufisc), Gilles Rouby, Olivier Picot (ODASS), Greg Jurado, Daniel Royer, Edgar Priour

Membres invités : François Bernard, Bernard Bosc, Dominique Jeaulmes

Salariés : Jean-Baptiste, Isabelle, Clara (Service Civique),
Françoise Dubois (SEP-UNSA) n'a pas pu se connecter.

Le CR du CA du 16 décembre 2020 est adopté.

1ÈRE PARTIE : QUELLES ACTIONS DU CAC POUR FAIRE FACE À L'ACTUALITÉ DE LA RÉGRESSION DES LIBERTÉS ASSOCIATIVES

Point d'information sur ce qui a été réalisé par le CAC dernièrement

- Nous avons participé durant l'automne au « S.A.V » du premier rapport de l'observatoire des libertés associatives présenté le 6 octobre, avec notamment :

- Présentation aux parlementaires de la commission « vie associative » à l'Assemblée Nationale
- Présentation au cabinet de S. El Hairy
- Réalisation le 8 décembre d'une étape virtuelle (en distanciel) du tour de France des libertés associatives à Amiens

- Depuis début janvier, nous tentons de nous faire entendre de plus en plus fortement

- Informations de plus en plus étayées dans les newsletters de décembre-janvier-février
- Construction d'un dossier documentaire permettant aux associations citoyennes de suivre cette actualité
- RDV mensuel en ligne « CACTUALITÉS » le 19 janvier
- Note de synthèse réalisée pour une formation à Nancy et diffusée ensuite dans le réseau
- Tribune puis pétition avec L.A Coalition

Suite au « CACTUALITÉ » 4 axes de travail se sont dégagés

1. Suivre et, si possible, participer indirectement aux travaux législatifs en cours (via prises de contact et discussions avec les parlementaires)
2. Contribuer à la mobilisation – participation à l'appel aux rassemblements des 16 et 30 janvier.
3. Informer autant que possible les acteurs associatifs
4. Informer autant que possible le « grand public » et « l'opinion publique » (ainsi par exemple la tribune que nous avons fait paraître avec LA Coalition dans un quotidien national et non dans la presse spécialisée)

Au regard de la séquence précédente, que peut-on faire, que doit-on faire aujourd'hui ?

Gilles informe le CA sur la préparation d'un événement devant l'Assemblée Nationale le lundi 15 février, un point presse réunissant des acteurs associatifs pour alerter sur les conséquences de la loi. L'idée serait également de constituer un « pool » d'intervenants ayant bien travaillé sur le texte et capables d'aller en expliquer les dangers face à la presse.

Nous échangeons sur des points qui rendent complexe la définition de la stratégie :

- Ce projet de loi touche à de nombreuses libertés, loi fourre-tout. En rendre compte rend malaisé le focus sur les seules libertés associatives et ne parler que des libertés associatives empêche de comprendre certains liens (par exemple entre la liberté de manifester et la liberté d'association).
- Doit-on s'élever contre l'ensemble de ce projet de loi et le refuser en bloc ? Ou doit-on « limiter la casse » c'est-à-dire travailler sur des amendements. Y-a-t'il possibilité d'infléchir le vote parlementaire ? Rappel de la mobilisation contre la Charte IDF (V. Péresse), il n'a pas été simple de constituer un « front commun », mais des alliances se sont réalisées.
- Le gouvernement cherche à diminuer la « part » des associations, et de l'ESS, dans la société. Ça se traduit par un ensemble de réformes et projets de lois qu'il faudrait rendre visibles, comme par exemple le SNU qui impose une voie à la jeunesse, tout en diminuant la place du Service public.
- On dit parfois qu'il y a le texte et l'esprit du texte. Cette loi change l'esprit du texte de la loi de 1901 (passage d'une relation de confiance à une relation de défiance) mais la menace qu'elle fait peser sur les associations est virtuelle (c'est l'une des différences avec la séquence de la suppression des emplois-aidés où l'on pouvait tout de suite beaucoup mieux mesurer les conséquences)
- En tant que CAC, il est naturel de se concentrer sur les conséquences pour les associations mais il faut se relier à d'autres forces d'opposition au texte car on ne gagnera pas, et on ne mobilisera pas fortement sur cette seule entrée (illustration avec le plafonnement des signatures de la pétition).
- Le monde associatif est très hétérogène et difficile à mobiliser. Peut-être en l'espèce doit-on privilégier la recherche d'alliance avec des organisations associatives historiquement liées à certains cultes (la cimade, le secours catholique, CCFD, ATD 1/4 monde etc) car cette loi vient rompre un équilibre entre loi de 1901 et 1905.

Décision : Le CAC axe sa mobilisation sur les conséquences pour les associations des articles les plus emblématiques du projet de loi (art 6 sur le CER) et des conséquences également liées aux autres articles (comme l'article 8 portant sur la dissolution et la suppression de subventions)
Il relaiera les mobilisations en cours, et appellera à y participer sur cette base.

2ÈME PARTIE : CALENDRIER DE TRAVAIL DU CAC (CHANTIERS OUVERTS ET APPELS À PARTICIPATION)

2.1 Construction d'un nouveau cycle de rencontres « université des savoirs associatifs »

Malgré l'incertitude persistante sur le financement par la ville de Paris du dispositif, nous lançons la conception d'un nouveau cycle 2021, les premières sessions envisagées sont les suivantes :

1. présentation discussion du livre Ruses de riches de JF Draperi
2. session co-construite CAC – Association sciences citoyennes à partir de leur proposition de loi pour créer des conventions citoyennes
3. présentation discussion à partir de la publication de l'UFISC : Culture et Emancipation
4. À la rentrée de septembre, présentation-discussion autour de Le pouvoir des mots, livre collectif à paraître, initié par la revue Transrural.

Ce calendrier sera enrichi d'un travail spécifique réalisé autour de la sortie (le 5 mai) de « notre » livre Collectif Quel monde associatif demain ? (Éditions ERES)

2.2 Chantier 2021 ouvert « un monde associatif en alerte »

Les acteurs associatifs sont eux-mêmes capables de mettre au jour les mécanismes d'évolution du monde associatif et d'imaginer des moyens d'actions collectives. C'est le parti-pris à la base d'une série d'interviews qui produit des analyses intéressantes. Reste à voir comment utiliser cette « matière première » sur cette année 2021.

À noter une piste possible avec un partenariat qui pourrait se dessiner avec l'IFMA Institut Français du Monde Associatif.

Décision : construire le temps de travail proposé à l'occasion de l'AG (10 avril) à partir de ce chantier.

3ÈME PARTIE : ACTIONS ASSOCIATIVES ET ÉCONOMIE SOLIDAIRE, POINT SUR LE TRAVAIL POSSIBLE AVEC LE MES

Cooptation de François Bernard comme membre du CA

adhérent du CAC pendant longtemps et très actif au MES pendant plusieurs années au titre de la Alicecoop, société coopérative et participative qui accompagne et soutient les activités ou les entreprises d'ESS.

Proposition adoptée.

Discussion

il y a un chantier à continuer entre le MES et le CAC. Entre la séquence actuelle et la séquence qu'on a connu sur les emplois-aidés on nous "occupe" et on a du mal à construire un pare-feu.

L'enjeu est de constater qu'une grande majorité des acteurs de l'ESS est sous statut associatif. Il y a là un enjeu de définition du périmètre de l'ESS qui est de plus en plus accaparé par d'autres structures de type entreprises-entrepreneurs largement valorisées par les politiques actuelles.

Le MES porte le point des vues des associations et agit pour faire entendre leurs voix, de la même façon que les mutuelles ou le mouvement des coopératives y portent leur point de vue.

L'adhésion du CAC au MES permettrait de construire un point de vue commun De la même façon que le MES porte les enjeux identifiées par les acteurs de l'économie solidaire au sein du CAC. Les questions d'actualité à aborder pourront être notamment liés aux PTCE, PTCA mais aussi à la porosité croissante entreprises - associations - entreprises associatives.

Décision : Le CAC se propose d'organiser avec le MES un temps de travail sur ces enjeux d'une affiliation réciproque.

4ÈME PARTIE : DISPOSITIFS DE PARTICIPATION CITOYENNE, POINT SUR LE TRAVAIL POSSIBLE AVEC SCIENCES CITOYENNES

Aude Lapprand, coordinatrice de Sciences-Citoyennes présente les enjeux au CA :

SC travaille depuis longtemps sur les conventions de citoyens car initialement ces dispositifs ont été imaginé pour résoudre des questions scientifiques et techniques (issues des années 70 au Danemark) à propos desquelles les parlementaires n'étaient pas ou mal outillés pour prendre des décisions. Concrètement des dispositifs ont été inventés en se basant sur un tirage au sort de citoyens à qui il est donné une formation contradictoire et pluraliste déterminée par un comité de pilotage (ce point est crucial). L'objectif est de rendre les citoyens « lambdas » capables de donner des avis les plus engageants possibles dans la perspective d'une décision publique finale.

Tout cela participe au plaidoyer principal de SC qui consiste à placer une exigence démocratique dans le traitement par la société des enjeux scientifiques. SC a acquis avec l'expérience la conviction que cela peut être favorisé par ce type de procédure et porte donc une proposition de loi dans ce sens, depuis de longues années. Mais les exemples récents d'instrumentalisation peuvent conduire à rejeter le bébé avec l'eau du bain, d'où le travail de SC sur 10 grands principes qui garantiraient la qualité du dispositif et inscrire cela dans la loi.

SC et le CAC peuvent porter ensemble ce travail en cheminant à partir d'une première étape, la session de l'université des savoirs associatifs consacrée à ce thème (voir plus haut).

Tout cela peut aussi s'inscrire dans l'effort pour un « renouveau démocratique », du nom d'un collectif inter-associations qui porte ce type de projet et qui est en train de se monter (avec le CAC et SC notamment dans les co-fondateurs).

Deux autres sujets importants et intéressants sont mentionnés par Aude pour un travail commun (à minima relais du CAC pour communiquer).

- La vaste consultation citoyenne « quelle recherche voulons-nous – horizon terre » et le cycle de webinaire sur la place du droit dans les mouvements sociaux.
- Dans l'agenda politique, les élections départementales et régionales, pourraient être une « chambre d'écho » à des propositions politiques dans le cadre des débats électoraux

5ÈME PARTIE : Calendrier des chantiers ouverts et appels à participation

5.1 Construction du calendrier des RDV internes du CAC

Même si il y a eu moins de participants qu'espéré, l'expérience du « CACactualité » de janvier est à renouveler pour qu'elle s'installe comme un RDV mensuel utile pour les réseaux et membres du CAC.

Nous réfléchissons donc à pérenniser ces RDV mensuels qui pourraient construire un dialogue entre des militants associatifs actifs dans des domaines d'activités différents. Nous envisageons de débiter avec le thème de l'économie solidaire ce qui permettra de donner du contenu au partenariat avec le MES qui se formalise, par ailleurs, par une adhésion mutuelle.

5.2 Calendrier des instances

- AG le 9 avril
- Séance plénière le 10 avril sur la thématique d'un monde associatif en alerte.
- prochain CA le 23 mars pour préparer AG

Nécessité de travailler sur la création d'un 3ème poste salarié (CA du 23 mars dans le cadre du BP 2022-2025)

5.3 Questions qui n'ont pas été traitées

Les quartiers populaires, et l'action des associations citoyennes

Notamment travailler sur la question de l'insertion (Nicole) : on demande aux structures de l'insertion par l'activité économique de créer 60000 postes en 2021).

L'urgence environnementale, Loi Climat, Travaux de la Convention Citoyenne et L'Affaire du Siècle. La place des associations citoyennes dans ce combat.

Forum précarité : Olivier et Dominique pointent l'intérêt possible d'un travail de rapprochement avec le collectif « changer de cap » notamment autour de l'initiative du forum précarité. Ils se renseignent sur les modalités possibles et reviendront vers le CA pour préciser ce qui est envisageable.

Université d'été des Mouvements sociaux (août 2021 - Nantes)

Le CA est clos à 12H30